

courant, a arrêté ainsi qu'il suit la liste des marchandises soumises au tarif d'octroi de mer de 5 p. 0/0 *ad valorem* :

*Bois de toutes sortes.*

Bois de sapin en grume, équarri ou débité à la scie.  
Bois rabotés d'un ou deux côtés, bouvetés.  
Bois de cèdre, noyer ou chêne pour menuiserie.  
Bois de cèdre ou autres pour charpente, navires ou charonnage.  
Bois des îles.  
Poteaux.  
Bardeaux.  
Lattes.  
Bois à brûler.

*Compositions diverses.*

Savons ordinaires.  
Médicaments ordinaires.

*Denrées coloniales (alimentaires).*

Thé.

*Farineux et conserves alimentaires.*

Farine de froment.  
Riz.  
Fécule de pia, de manioc et d'ignames.  
Pommes de terre.  
Oignons, aux et échalottes.  
Légumes secs, haricots, lentilles, pois secs, fèves cassées.  
Légumes pressés (méthode Appert) en boîtes ou tablettes.  
Tapioca.  
Pâtes alimentaires dites d'Italie.  
Fécules diverses.  
Biscuits de mer et autres biscuits secs.  
Tomates, carottes, choux, choux-fleurs, artichauts verts, en boîtes ou en saumure.  
Liebig.

*Fruits et graines.*

Céréales, blé, orge, avoine, son, seigle, méteil, millet et autres graines pour oiseaux, fourrage, malt.

*Matériel pour navires.*

Caisses à eau.  
Poulies en bois et en fer.

*Métaux.*

Métaux bruts, fer, fonte, acier, cuivre, zinc, plomb, étain, fer brut de construction.

*Ouvrages en matières diverses.*

Fers à repasser.  
Bois de charonnage façonné.

*Produits et dépouilles d'animaux.*

Viandes en boîtes (bœuf rôti, bouilli, pressé, mouton et préparations analogues).  
Langues de bœuf et de mouton.  
Pieds et oreilles de porc ; jambonneaux.  
Jambons et saucissons.  
Viandes sèches ou salées, fumées ou en saumure.  
Beurre en barils, boîtes ou flacons.  
Saindoux, fromages divers.  
Lait concentré.

*Pêches.*

Saumon en boîtes ou en barils.  
Homards en boîtes.  
Harengs fumés.  
Poissons secs, salés, en saumure ou fumés.

*Produits et déchets divers.*

Levûre de bière.

*Pierres, terres et combustibles minéraux.*

Briques ordinaires.  
Briques réfractaires.  
Charbon de terre.  
Huile de schiste.

*Produits chimiques.*

Sel de table et de cuisine.

Papeeté, le 23 décembre 1892.

P. le Président du Conseil général absent :

*Le Vice-Président,*

Signé : V.-L. RAOULX.